

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR UNE PÉRIODE D'ÉTUDES OU UN STAGE À L'ÉTRANGER (CONTINGENTS LIMITÉS)

LE DOSSIER "DEMANDE DE FINANCEMENT(S) POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE" EST À COMPLÉTER SUR SITE WEB UNIVERSITÉ D'ARTOIS, À IMPRIMER, À SIGNER ET À RENDRE AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI) DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.

DEMANDE A FAIRE PLUSIEURS MOIS AVANT DÉPART EN MOBILITÉ - IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS: CONSULTEZ OBLIGATOIREMENT LE CALENDRIER DE DEPOT SUR LE DOSSIER DE

DEMANDE DE FINANCEMENTS au verso de ce document →
et SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE (<http://http://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements/procedure-de-demande-de-financements>)

NOM DE L'AIDE	TYPE DE MOBILITÉ		CRITERES D'ELIGIBILITE				MONTANT	REMARQUES		
	ÉTUDES	STAGES	BOURSE NATIONALE	NATIONALITÉ	DESTINATION	RESSOURCES/ RÉMUNÉRATION			DURÉE FINANCÉE	
ALLOCATION ERASMUS+ ÉTUDES <i>(de la Commission européenne)</i>	OUI	NON			Gpe1: Danemark, Irlande, Islande, Finlande, Suède, Norvège, Lichtenstein, Luxembourg Gpe 2: Belgique, Allemagne, Autriche, Grèce, Espagne, Chypre, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Gpe 3: Croatie, Slovénie, (Turquie), Bulgarie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Serbie, Macédoine du Nord		min 2 mois max 12 mois	Gpe1 :Entre 310€ et 600€ / mois Gpe 2: Entre 260€ et 540€ / mois Gpe 3: Entre 200€ et 490€ / mois	compléments financiers pour: étudiants ayant moins d'opportunités, utilisateurs moyens transport éco-responsables Assistanat inéligible	
ALLOCATION ERASMUS+ STAGE <i>(de la Commission européenne)</i>	NON	OUI					plusieurs attributions possibles: jusqu'à 12 mois Erasmus+ par cycle d'études au cours du cursus	Gpe 1: Entre 460€ et 750€ / mois Gpe 2: Entre 410€ et 690€ / mois Gpe 3: Entre 350€ et 570€ / mois	Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements	
AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI) <i>(du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</i>	OUI	OUI	Être étudiant boursier sur critères sociaux OU Allocataire de l'aide d'urgence annuelle du CROUS					min 2 mois max 9 mois	400 €/mois	Plusieurs attributions possibles, jusqu'à 9 mois au cours du cursus Assistanat inéligible
MERMOZ - DISPOSITIF BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE <i>(du Conseil Régional Hauts de France)</i>	OUI	OUI	<p>Le montant du financement dépend du Quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant. Montant maximum de 92,40€ par semaine / Montant minimum 0€ par semaine (non éligible)</p> <p>Vous pouvez directement connaître le montant mensuel auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur du Conseil Régional Hauts de France: (NB: si le montant total pour le séjour du simulateur est compris entre 1€ et 150€, le montant de la bourse sera réajusté à 150€ au total) https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ23</p> <p>Forfait de voyage de 300€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux</p> <p>Attention: STAGE indemnisé ou avantages en nature voir le règlement et la simulation</p> <p><u>Durée de Séjour d'ÉTUDES financée</u> : de 4 à 26 semaines <u>Durée de Séjour de STAGE financée</u> : de 12 à 26 semaines (niveau L et formations assimilées, M, D) <u>Durée de Séjour de RECHERCHE financée</u> : de 12 à 26 semaines</p> <p>Le pays d'accueil doit être différent de la nationalité de l'étudiant</p> <p>Vous pouvez retrouver l'intégralité du règlement MERMOZ à l'adresse suivante à télécharger à droite de la page: https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ23</p>						→ Etudiant éligible: en Bac +1 si mobilité obligatoire, sinon en Bac+2 à Bac+8 et inscrit à l'Artois → 1 seule attribution possible au cours du cursus → Formations continues inéligibles → Assistanat inéligible Les étudiants étrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs (à la date de départ en mobilité) sont inéligibles	

IL EST CONSEILLÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE POUR TOUS LES DISPOSITIFS AUXQUELS VOUS ÊTES ÉLIGIBLES. LE CAB RENDRA UNE DÉCISION OU UN AVIS SUR VOS DEMANDES.

ATTENTION, LES FINANCEMENTS SONT LIMITÉS. ATTRIBUTION EN FONCTION DES FONDS DISPONIBLES, DES CRITERES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF ET DU RESPECT DU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES. Critères sous réserve de changements de la part des organismes financeurs.

TOUTES LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE SONT PRESENTES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS.

Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements au Service des Relations Internationales (SRI) pour une mobilité internationale (Stage / Études) - année universitaire 2023/2024

Pour tous les dispositifs de bourse, l'attribution ou l'avis du Comité d'Attribution des Bourses de mobilité se fait dans la limite des contingents disponibles pour l'Université d'Artois et des critères spécifiques établis pour chaque dispositif.

Date limite de dépôt au SRI de l'Université d'Artois par voie électronique (e-mail) ou version papier
Les dates de dépôt au SRI de l'Université d'Artois sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en Comité. En tant que candidat(e) à un financement, vous devez déposer vous-mêmes votre demande auprès du SRI.

Dispositif de bourse	22/06/2023 dernier délai 1ère campagne	14/11/2023 dernier délai 2ème campagne	12/01/2024 dernier délai 3ème campagne	04/03/2024 dernier délai 4ème campagne
Bourse de mobilité internationale Mermoz (Dispositif Régional) Études et Stage	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages uniquement
AMI (Aide à la Mobilité Internationale) Études et Stage	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages uniquement
Erasmus+ études	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024	Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024 Stages, Etudes (cas échéant)	Non concerné en 2023/2024
Erasmus+ stage	Stage débutant à partir du 04/09/2023	Stage débutant à partir du 02/01/2024 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 12/02/2024 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 08/04/2024 Sous réserve du financement restant

Un stage (sur convention de stage de l'Université d'Artois) doit impérativement se dérouler entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024 pour l'année universitaire 2023/2024, sauf exceptions validées par CAP Avenir.